

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC**

<b>Nombre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 18</li><li>• Qui ont pris part à la délibération : 15</li></ul>	L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Occitanie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).
<b>Date de convocation :</b>  28 février 2022	<b>Étaient présents :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD</li><li>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL</li></ul>
	<b>Absents excusés :</b> André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL.
	<b>Alain CABROL a été désigné secrétaire.</b>

### Délibération N° 2022-8 – Contrat local de santé (CLS)

Monsieur le Président présente le dispositif de Contrat Local de Santé, porté par l'ARS Occitanie. La plaquette d'information est annexée au compte-rendu.

Monsieur le Président résume la position adoptée au sein du Bureau des Hautes Terres d'Occitanie. Le Bureau a approuvé le souhait de se lancer dans l'élaboration d'un contrat local de santé (CLS).

Les communautés de communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc (CCMLMHL), Sidobre Vals et Plateaux (CCSVP) et Thoré Montagne Noire (TMN) vont délibérer lors de leurs prochains conseils communautaires. Suite à cela, le périmètre d'intervention du Contrat Local de Santé sera acté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité**, sous réserve des futures délibérations des communautés de communes :

- De l'engagement du PETR des Hautes Terres d'Occitanie à réaliser une démarche de Contrat Local de Santé (CLS) entre le PETR des Hautes Terres d'Occitanie et l'ARS Occitanie, en lien avec les communautés de communes et les différents partenaires à associer
- De solliciter l'ARS en ce sens
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents à la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-200052660-20220307-20228-DE

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 7 mars 2022

Le président,  
Jean-Marie FABRE.

